## Travail de groupe 1 - La cyberviolence

Les réseaux sociaux sont des applications basées sur les technologies du Web qui offrent un service de mise en relation d'internautes pour ainsi développer des communautés d'intérêts.

Les différents réseaux sociaux permettent l'échange d'informations de natures différentes : textes, photos, vidéos. Certains limitent strictement la taille des informations, d'autres autorisent la publication, mais de façon limitée dans le temps.

Les réseaux sociaux peuvent être le support d'une cyberviolence, par le biais de photographies partagées sans consentement ou impossibles à retirer, par la diffusion de fausses nouvelles, de dénonciations ou de calomnies. Des pratiques, des outils et des services permettent de se protéger, lutter et dénoncer de tels agissements.

## Recherche préparatoire

- Connaître les dispositions de l'article 222-33-2-2 du code pénal.
- Donner une définition de : cyberviolence, harcèlement, discrimination, sexting, E-réputation. D'autres définitions peuvent être proposées.
- Comment reconnaitre le cyberharcèlement ?
- Trouver deux exemples récents dans les journaux (sur internet) de cyberviolence. Que s'est-il passé ? Le déroulé et conclusion de l'affaire.
- Rechercher des ressources disponibles pour lutter contre la cyberviolence.
- Quel est le déroulé préconisé pour gérer un exemple de cyberviolence au lycée ?
- Consulter le site nonauharcelement.education.gouv.fr.
- Lire et expliquer les conditions générales d'utilisation d'un réseau social concernant la cyberviolence.